



**Renseignements importants**

- Si vous ne désirez pas poursuivre votre appel, vous devez fournir au Tribunal et aux autres parties à l'appel un avis de retrait écrit.
- Par suite du retrait de votre appel, le dossier du Tribunal sera fermé et vous n'aurez plus droit à une audience devant le Tribunal.

**Avis de retrait :**

Dans l'affaire du dossier du Tribunal d'appel en matière de permis numéro

N° du dossier du Tribunal

Je, le appellant(e),

Nom du requérant : Nom

Prénom

retire mon appel devant le Tribunal. Je comprends qu'en retirant mon appel, mon dossier sera fermé et que je n'aurai plus droit à une audience devant le Tribunal concernant cette affaire.

**Copie à l'intimé :**

J'ai envoyé copie du présent avis de retrait à l'intimé ou à son représentant,

Nom de l'intimé ou de son représentant : Nom

Prénom

en utilisant la méthode suivante :

Télécopieur     Messagerie     Livraison en personne     Courrier ordinaire

au numéro de télécopieur/à l'adresse qui suit :

Adresse où l'Avis de retrait a été envoyé : numéro, nom de la rue, no de bureau ou d'appartement

Ville

Province

Code postal

ou numéro de télécopieur où l'Avis de retrait a été envoyé

Nom en caractères d'imprimerie

---

Signature

---

Date (aaaa/mm/jj)

Le Tribunal d'appel en matière de permis recueille les renseignements personnels demandés dans ce formulaire aux termes de l'article 3 de la *Loi de 1999 sur le Tribunal d'appel en matière de permis*. Ces renseignements serviront à décider des appels aux termes de la Loi. Après qu'un appel a été déposé, tous les renseignements peuvent être rendus publics. Toute question concernant cette collecte de renseignements peut être adressée au Tribunal d'appel en matière de permis, au 416-326-1356, ou sans frais au 1-888-444-0240.